

Premier cours : la comptabilité environnementale

Selon **Environnement Canada et l'Ordre des comptables agréés du Québec**, la comptabilité environnementale est : «la partie de la comptabilité qui, même si elle ne peut être dissociée de la comptabilité financière et de la comptabilité de gestion, traite plus spécifiquement des préoccupations environnementales, c'est-à-dire cette partie du système d'information qui permet la collecte et l'analyse de données, le suivi de la performance, la prise de décisions et la reddition de comptes en matière de gestion des coûts et des risques environnementaux. » (KPMG, 1997)

a. Les niveaux de la Compta E

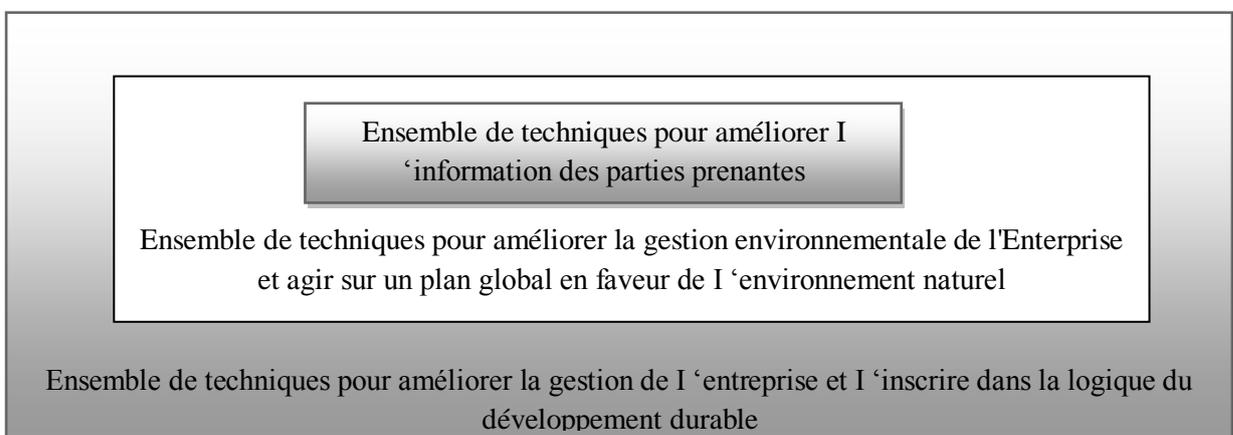
Dans sa forme la plus large, la **comptabilité environnementale peut être présentée en trois niveaux** (Thompson, 2002). En premier lieu , il y a **les systèmes internationaux**, qui portent sur l'évaluation des valeurs du capital naturel et qui mesurent sur le plan mondial l'état de l'environnement et du bien-être.

la comptabilité nationale qui couvre l'intégration des composantes environnementales dans la mesure du produit intérieur *brut*, *l'internalisation des externalités négatives*, l'évaluation des variations de l'environnement naturel et des impacts des activités anthropiques ainsi que la comptabilisation des flux monétaires et financiers relatifs à l'utilisation des ressources naturelles (Aktouf et Yacine, 2004).

la comptabilité environnementale corporative qui se pratique au niveau des entreprises. Le présent essai se consacre exclusivement à ce dernier niveau de la comptabilité environnementale.

Le **Graphique N 1** représente les niveaux de la comptabilité environnementale.

Graphique N1 La comptabilité environnementale: une définition à plusieurs niveaux



Source : Tiré de Jean-Philippe Lafontaine, 2003.

b. Concepts généraux de la Compta E

Coûts environnementaux : Les coûts environnementaux sont clairement définies par la recommandation 2003-R02 du Conseil Français de la Comptabilité (CNC). Il s'agit des dépenses « effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement ». Ces coûts sont liés, entre autres :

- ✓ à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité ;
- ✓ à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- ✓ à la préservation de la qualité de l'air et du climat ;
- ✓ à la réduction des émissions sonores ;
- ✓ à la protection de la biodiversité et du paysage

Le tableau N 2 regroupe en trois catégories l'ensemble des coûts environnementaux pouvant être engagés par l'entreprise et pris en compte dans le système de comptabilité environnementale, soit les coûts cachés, les coûts éventuels et les coûts afférents à l'image de marque et aux relations publiques (Marc-Olivier Michaud,2008 ,17 page)

Tableau N 2 : Coûts environnementaux engagés par l'entreprise

<i>Coûts Cachés</i>		
Coûts de conformité - Avis - Information - Contrôles et essais- Équipements de protections - Surveillance médicale - Assurance environnementale - Garanties financières - Lutte contre la pollution- Gestion des eaux pluviales - Gestion des déchets - Taxes et redevances écologiques	Coûts préliminaires - Étude des sites - Aménagement des sites - Obtention des permis	Coûts volontaires - Relations et liaisons avec la collectivité - Contrôles et essais - Formation - Vérification-- Autres projets à caractère écologique - Soutien financier aux groupes écologiques et aux chercheurs
<i>COÛTS ÉVENTUELS</i>		

Peines et amendes - Interventions en cas de rejets futurs	Assainissement - Dommages matériels - Dommages corporels - Frais de justice	Dommages aux ressources naturelles - Préjudices financiers
<i>COÛTS AFFÉRENTS À L'IMAGE DE MARQUE ET AUX RELATIONS PUBLIQUES</i>		
Image de marque de l'entreprise - Relations avec les clients - Relations avec les investisseurs - Relations avec les assureurs	- Relations avec les employés professionnels - Relations avec les travailleurs - Relations avec les fournisseurs	Relations avec les prêteurs - Relations avec les collectivités d'accueil - Relations avec les organismes de réglementation

Source : tiré de Marc-Olivier Michaud, 2008 .

Actifs environnementaux : les dépenses liées à la mise future des équipements aux normes environnementales ne sont généralement pas comptabilisées en charges ; elles constituent des dépenses d'investissement, qui viennent renchérir la valeur de l'actif concerné et permettent à l'entreprise d'assurer la continuité de son exploitation. On considère, en effet, ces dépenses comme des actifs, car elles sont susceptibles d'apporter un avantage économique futur à l'entreprise. Toutefois, la distinction entre charge et actif n'est pas toujours simple à définir. En effet, il convient de tenir compte de l'activité de certaines entreprises, pour lesquelles les dépenses dites 'environnementales' se distinguent difficilement des dépenses opérationnelles courantes (traitement des déchets, gestion de l'eau...). Ainsi, dans les faits, la multiplicité des situations laisse une marge importante à l'interprétation et, par voie de conséquence, aux règles de comptabilisation ((Jean-Paul Ségure, 2008)

Les actifs environnementaux sont divisés en deux groupes, soit

les actifs tangibles (équipements, machineries, etc.) et

les actifs intangibles (droits de récupération potentielle, crédits d'émissions et image corporative associée à la performance environnementale de l'entreprise).

L'article EIFT 90-8 de la loi SOX (loi SOX Américaine) énonce trois critères permettant d'orienter la réflexion sur la constatation des coûts. Un actif tangible est capitalisable lorsqu'il répond à un des trois critères suivants:

- 1) Les coûts augmentent la capacité ou améliorent la sécurité ou l'efficacité d'autres actifs détenus par l'entreprise;
- 2) Les coûts contrôlent ou préviennent la contamination environnementale future;

3) Les coûts sont engagés en préparation de la vente d'un actif dont l'entreprise veut se départir.

Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux sont des obligations relatives aux coûts environnementaux qui incombent à l'entreprise et qui satisfont aux conditions requises pour être considérées comme des passifs. Lorsque l'incertitude règne quant au montant ou au moment de la dépense qu'entraînera leur règlement, les "passifs environnementaux" sont appelés "provisions pour passifs environnementaux" dans certains pays (N U, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 3 décembre 1997).

À partir de cette définition, la notion de passif environnemental peut être divisée en deux, soit les **passifs engagés**, qui sont présentés dans les états financiers ainsi que (

Les passifs éventuels (risques environnementaux), souvent appelés Éventualités, qui se retrouvent dans les notes aux états financiers.

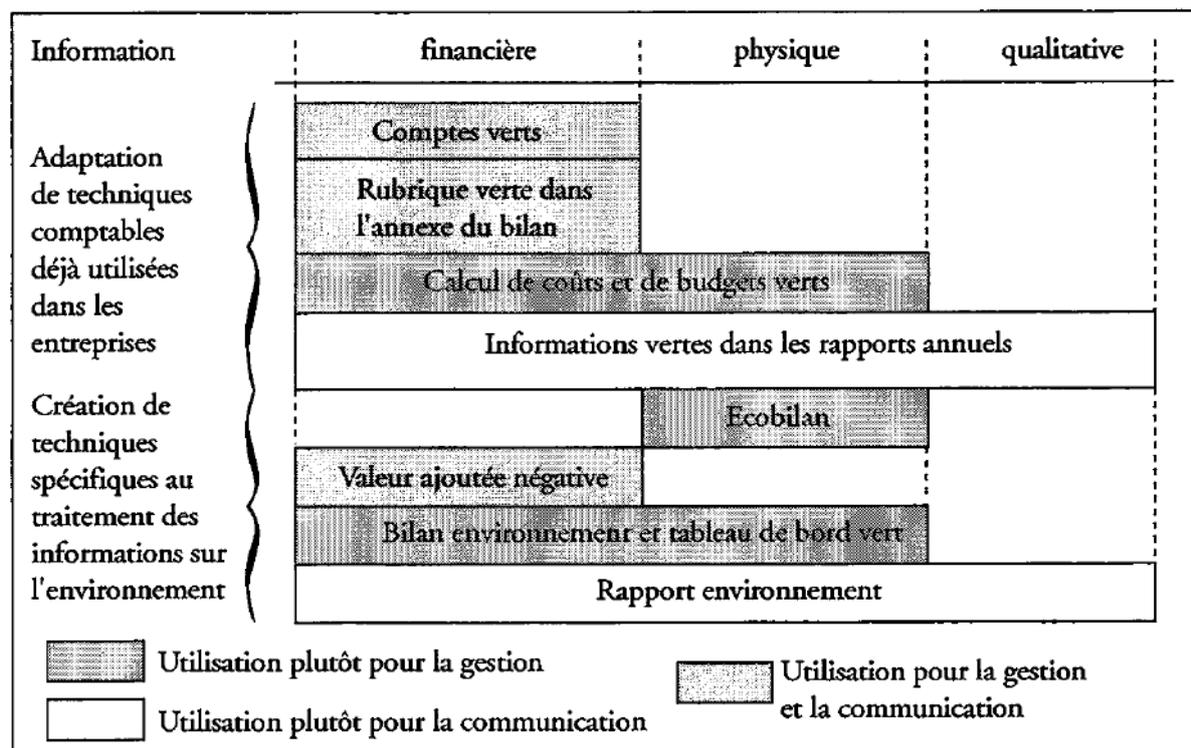
Les passifs engagés peuvent provenir de deux sources. Il y a tout d'abord les obligations légales, telles que la réhabilitation d'un terrain, le paiement d'une amende suite à une infraction de la loi ou la compensation exigée par un jugement de la cour

Les passifs environnementaux éventuels diffèrent par le caractère incertain du décaissement futur quant à sa concrétisation, son occurrence et son importance. Pour être comptabilisé, un passif éventuel doit découler de faits passés tout en représentant une obligation immédiate, en plus d'être probable et mesurable (Schaltegger et Burrit, 2000).

c. Les techniques de la Compta E

Les techniques de CE peuvent être considérées comme des idées nouvelles, car elles sont soit des recombinaisons de techniques comptables traditionnelles, soit des techniques originales dans le monde de la comptabilité. Certaines techniques s'inscrivent dans la logique d'une CE externe. Par exemple, la diffusion d'informations environnementales dans le cadre des rapports annuels d'activité et la publication d'un rapport environnement sont destinées à améliorer l'information des parties prenantes. D'autres techniques s'inscrivent dans la logique d'une CE interne dont l'objectif principal est de produire des informations pour faciliter les prises de décision... Certaines techniques ont une double finalité, interne et externe (Jean-Philippe Lafontaine, 2003), tel que le démontre le **Graphique N 2**.

Graphique N2: Classification des techniques de comptabilité environnementale.



Comptes verts

Les comptes verts permettent d'inclure des informations environnementales à savoir les dépenses destinées à réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés qui pourraient occasionner par ses activités (coûts de dégradation) dans la comptabilité financière classique les comptes verts concernent des dépenses (investissements, taxes, coût des déchets...) et des risques (remise en état des sites, procès en cours...) . liées à l'environnement.

Valeur ajoutée négative

C'est le fait d'évaluer ce que coûtait leur consommation du patrimoine naturel et de la retrancher de leur valeur ajoutée d'où l'idée de valeur ajoutée négative, la valeur ajoutée négative permet de faire apparaître dans les charges la consommation de patrimoine naturel et de calculer un résultat plus proche de la réalité des entreprises que le résultat comptable traditionnel (Imène Touadi , 2017)

Tableau de bord environnemental (TBE)

Le TBE est un système d'information se présentant sous forme d'un ensemble d'indicateurs environnementaux, pour évaluer les principales améliorations réalisées et de mettre en évidence les points faibles de l'entreprise servent de sonnette d'alarme en cas de problème. Ces indicateurs sont appelés IPO

(Indicateurs de Performance Opérationnelle) qui produisent des informations sur la Performance environnementale des opérations de l'entreprise. Les indicateurs environnementaux sont choisis pour leur sensibilité aux facteurs d'évolution du domaine concerné et regroupés selon le thème traité. Les thèmes actuellement prioritaires du TBE sont : (<https://www.pnae.mg/tbe/intro.html>)

- ✓ Indicateurs transversaux
- ✓ Biodiversité
- ✓ Sol et couvert végétal
- ✓ Littoral
- ✓ Eaux continentales
- ✓ Changement climatique
- Environnement urbain

Budget vert

Afin de mettre en place toutes ces techniques et de réaliser ses engagements environnementaux, l'organisation consacre un budget pour cela. Le poids de ce budget varie d'une entreprise à une autre et cela selon son degré d'engagement dans le volet environnemental. (Imène Touadi , pp 877-878)

Rapport environnemental

Le rapport environnemental (publié) est un des outils permettant de communiquer et d'informer les tiers des efforts consentis par l'entreprise en matière de protection de l'environnement et de rendre compte des résultats obtenus. En Belgique, par exemple, dans les Flandres, les coordinateurs environnementaux des grandes entreprises doivent réaliser un rapport annuel interne destiné à la direction et au conseil d'entreprise. Presque tous les organismes doivent établir un bilan social, contrôlé par un commissaire-priseur. La plupart des entreprises possédant un permis environnemental sont tenues de publier un rapport environnemental annuel aux autorités (Olivier Dubigeon, 2005).